



www.tegral.fr

**SABLES ET GRAVIERS - TRANSPORTS - RECYCLAGE
FABRICATION D'ENROBÉS - DE GNT - DE GRAVE CIMENT**

SAS au capital de 1 337 930 €

Route de Bantzenheim - BP 10063

68392 BALDERSHEIM CEDEX

Tél 03 89 56 52 88

Fax 03 89 56 46 58

Banque Populaire FR 76 14707508287021483337806

BNP Paribas Mulhouse

IBAN 30004 00440 00020613041 76

CIC Colmar IBAN 30087 33080 00020036601 24

RCS Mulhouse 73 B 55

SIRET 786 503 847 00018 - APE 0812Z

N° TVA FR 36 786 503 847



BÉTONS - MORTIERS - CHAPES - ENDUITS - EN SILOS - EN BIG BAGS - EN SACS

AR00356 – v4 du 01/02/2019

TEGRAL BETON FIBRES 825 C25/30_CEM II 42.5N_D8mm_XC4-XF1_CI0.4

Silo	AR00356	Big bag	AR00344	Sac 35kg	AR00362
-------------	----------------	----------------	----------------	-----------------	----------------

Description du produit

TEGRAL BETON FIBRES 825 est un béton pré-mélangé dans notre usine de BALDERSHEIM. Ce béton est formulé en fonction des exigences des clients et des valeurs limites applicables en France à la composition et aux propriétés des bétons suivant la norme NF EN 206 -1.

Données techniques

TEGRAL BETON FIBRES 825 est un béton de classe supérieure ou égale à C25/30, confectionné avec un liant hydraulique gris conforme à la norme NF EN 197-1.

Ce ciment de type CEM II 42.5 CE NF est dosé suivant les exigences du tableau N.A.F1 de la norme NF EN 206-1.

TEGRAL BETON FIBRES 825 de granularité **0/8 mm** est confectionné avec des granulats silico-calcaires séchés, calibrés et conformes aux normes NF P 18-545 et NF EN 12620 « granulats pour béton ».

L'ajout de fibres polypropylènes, incorporées en usine, confère au béton les caractéristiques suivantes :

- Limitation des fissures.
- Meilleure résistance à la traction par flexion et à l'abrasion.
- Meilleure finition de surfaces et amélioration de la résistance à l'écaillage.
- Bonne tenue aux alcalins et environnements chimiques.
- Meilleure tenue au feu.

Utilisation

- Pour des travaux de bâtiments neufs ou de rénovation, dalle, dallage ...
- Pour tous travaux de béton non armé dans les classes X0, XC1 et XF1.

Classes d'exposition

X0, XC1 et XF1 : Environnement selon le Tableau 2 de la norme NF EN 206-1.

Rendement

1 tonne donne environ 500 litres de béton prêt à l'emploi.

Mise en œuvre

TEGRAL BETON FIBRES 825 peut être gâché, soit manuellement, soit dans une bétonnière ou par un malaxeur continu équipant les silos TEGRAL.

Pour garantir les classes d'exposition, il est obligatoire de respecter le dosage en eau prescrit afin de garantir un rapport Eff/C <0.60.

Pour un sac de 35 kg environ 3 litres pour une consistance S2 et 3.4 litres pour une consistance S3.

Pour un big bag de 1 200 kg environ 130 litres pour une consistance S2 et 140 litres pour une consistance S3.

Tout surdosage d'eau entraîne une diminution des caractéristiques de résistance du béton.

Conditionnement

En sac papier de 35 kg à raison de 35 sacs par palette.

En big bag de 1 200 kg sur palette.

En silo Tegral avec malaxeur.

Conditions d'utilisation

La température d'application doit être comprise entre 5°C et 35°C.

L'eau pour la fabrication du béton doit être potable.

Stockage

En silo, le produit est totalement protégé contre les influences atmosphériques.

En sac, stocké dans son emballage d'origine, dans un endroit sec à l'abri de l'humidité sur palette, le produit est à utiliser au plus tard 12 mois après la date de fabrication (voir date sur le sac) 6 mois en big bag.



DANGER   TEGRAL S.A.S Route de Bantzenheim F-68390 BALDERSHEIM Tél 03 89 56 52 88	Mélange contenant du ciment gris
	Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires. Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition l'emballage. P102 Tenir hors de la portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation. P261 Éviter de respirer les poussières : porter un masque de protection. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux /du visage. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : P352 Laver abondamment à l'eau et au savon. P501 Evacuer le contenu et l'emballage dans un centre de traitement.
	Pauvre en chromate selon réglementation 2003/53/EG